

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Jeunes socialistes du Lot s'opposent au projet de loi relatif à l'asile et immigration:

Les Jeunes Socialistes du Lot dénoncent le projet de loi sur l'asile et l'immigration qui est examiné cette semaine à l'Assemblée nationale. **Ce projet de loi ne répond pas aux nouveaux défis migratoires et géopolitiques internationales, au contraire il fragilise le droit d'asile** alors que le gouvernement lui, prétend mettre en place une politique de défense de l'asile qui faire le rapprochement des mots entre la «fermeté et humanité »

Nous dénonçons les principes même de ce texte qui focalise l'action publique sur la gestion des flux par l'instauration d'une sorte de dissuasion migratoire. Nous défendons une véritable politique républicaine en menant la bataille de la dignité, celle qui doit améliorer les conditions d'accueil et de protection des demandeurs d'asiles et des migrants. Le Président de la République d'Emmanuel Macron préfère tourner le dos aux valeurs républicaines en revenant sur les principes du droit d'asile.

Les Jeunes Socialistes du Lot s'interrogent sur la pertinence de la mise en place d'une nouvelle loi sur l'asile et l'immigration, quelques mois seulement après celles du 7 mars 2016 et du 29 juillet 2015. D'autant que la réforme du régime d'asile européen commun est en cours de discussion au sein des institutions européennes et qu'il faudra probablement modifier l'actuel projet de loi.

Le gouvernement aurait pu poursuivre et amplifier la politique républicaine engagée sous le précédent quinquennat, à travers un juste équilibre entre la dignité de l'accueil des personnes et l'efficacité des procédures dans le respect de l'État de droit. Or, ce projet entraînera une diminution du délai pour déposer sa demande d'asile (de 120 à 90 jours), ainsi que son délai pour exercer son droit de recours (de 1 mois à 15 jours).

Notre conviction demeure en faveur d'un **droit d'asile** dans les principes fondamentaux, inscrit dans les préambules notre Constitution ainsi que dans la convention de Genève. La France, patrie des droits de l'Homme, a toujours eu une tradition de terre d'accueil pour les enfants, les femmes et les hommes qui ont fui la guerre et les tortures pour garder le droit de vivre.

Le droit d'asile, c'est l'honneur de notre pays et c'est au travers de son application que notre pays est reconnu dans le monde entier comme une grande nation.

Relation Presse : **Geoffrey SAPIN**

Permanence de la fédération :
68 boulevard Gambetta
46000 - CAHORS

Téléphone :
09 77 05 99 55
06 22 85 50 53

Courriel :
federation.mjs46@gmail.com